

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 à 21h00

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – M.Ch.BIHOREAU – C.MALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – Q.ABOUT – D.DARIO – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

C.MORLAND par S.NEDELEC
P.GONZALEZ par C.MALBEC
H.BATT-FRAYSSE par D.DOUX
J.L.ANTROPE par M.Ch.BIHOREAU
Th.MARNET par S.LEGRAND.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MALBEC est désignée à l'unanimité

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

Adopté à l'unanimité

Suspension de la séance pour signature de 21h12 à 21h15

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

2015/41 – Convention de prêt de salle avec le Syndicat d'Initiative pour l'organisation de leur soirée intitulé « un dîner au château » dans le cadre de « goût Yvelines » le 14/11/2015.

M. PAULET : demande le coût de cette prestation (Un dîner au château) pour la Mairie ?

Madame le Maire : Il n'y a aucun coût pour la mairie, c'est une manifestation intégralement autofinancée par le Syndicat d'Initiative.

IV – V – Débat d'orientation budgétaire 2016 du budget d'assainissement et assainissement non Collectif (SPANC)

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX commente le PowerPoint établi à l'appui du Débat d'Orientation Budgétaire du budget d'assainissement 2016.

Il rappelle que le produit de la redevance perçue subit l'érosion de la consommation dont les volumes décroissent depuis 2008 (315 000 m³ à 284 000 m³ en 2014). L'utilisateur Mesnilois a fait des efforts pour modérer sa consommation du fait de l'augmentation du prix de l'eau.

Il fait ensuite un tour d'horizon de l'endettement de ce budget qui est lié principalement à des emprunts à taux zéro souscrits auprès de l'Agence de l'Eau, les autres prêteurs étant la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Il indique que la capacité de désendettement de ce budget reste correcte soit 8 ans alors que la zone dangereuse se situe au-delà de 10 ans.

Jusqu'en 2020, ce budget présente un diagramme de remboursement avec des annuités se situant autour de 95 k.€. et mobilisant une grande partie de notre épargne brute. Il présente ensuite dans ses grandes lignes le projet de budget 2015 qui sera essentiellement consacré à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, document préalable essentiel pour l'obtention de subventions. 180 000 € sont inscrits en section de fonctionnement en complément des 40 000 € du budget 2015. Une subvention de l'A.E.S.N. de 120 000 € sera inscrite en recettes.

En conclusion de son exposé, il suggère à l'assemblée que soit proposée pour l'exercice 2016, une augmentation de 5 % de la redevance, ce qui représente une hausse de 2.5 €/foyer.

Il commente ensuite le projet de budget 2015 de l'assainissement non collectif qui s'équilibre à hauteur de 500 €.

M. PAULET : demande si une estimation des consommations d'eau potable a été effectuée sur les premiers mois de 2015 afin de mesurer le montant de la redevance assainissement globale 2016.

M. DOUX : Non cela n'a pas été fait, nous demanderons à M. LE CAM de s'en charger.

Mme DARIO : lors de la Commission des Finances, vous nous avez dit qu'il y aurait à prévoir au budget du SPANC des petites études de faisabilité pour répondre à des demandes d'habitation en assainissement non collectif ?

Madame le Maire : Le cabinet qui a réalisé le SPANC pour le moment étudie gracieusement ces dossiers. Nous en avons au maximum 2/an. (pour mémoire il y a environ une dizaine d'habitations en assainissement non collectif).

M. AUGÉ rejoint par Dynamique 2014 ne comprend pas l'intérêt d'augmenter la redevance dans des proportions qui ne permettront pas de financer les projets de réhabilitation des réseaux de manière significative.

Mme BONNAIN : Le document 2015 est aussi peu clair que celui de 2014. Quelles sont les réelles orientations ? On ne voit que l'augmentation. On ne comprend pas les choix de travaux proposés ou à faire...

Mr DOUX : Il faut réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement, on ne peut rien programmer avant.

Madame le Maire : Les opérations qui figurent dans le document du débat sont celles identifiées, mais non réalisées dans le précédent SDA. J'attire votre attention sur l'extrême fragilité de ce budget : nous n'avons pas de capacité d'investissement. Il est essentiel que le SDA soit réalisé afin de pouvoir demander les subventions qui nous permettront de poursuivre la politique d'entretien du réseau EU.

M. PAULET : Manque de clarté dans ce document, tout est flou, cela ne peut qu'inquiéter.

M. DOUX : Sans le SDA, difficile de dégager des priorités.

M. AUGÉ : Si il y a de grosses réparations, comment les financer ?

M. DOUX : Comme cela vous a été dit en Commission, il faut souhaiter qu'il n'y ait pas de grosses casses. Dans ce cas, il faudra trouver des ressources.

M. DJAADI se met à la place du contribuable Mesnilois : au cours des dernières années, on constate une augmentation de 76000 € (+13%), augmentation du budget de fonctionnement et baisse des investissements. On voit qu'il existe une inquiétude sur les travaux et l'entretien, il n'y a pas de maîtrise des dépenses. Si on n'entretient pas, les coûts seront encore plus élevés. Dans ces conditions il faut avoir une réflexion globale, ne pourrait-on pas faire des économies ailleurs ?

M. DOUX rappelle que chaque budget est indépendant, il ne peut y avoir transfert de l'un à l'autre.

M. DJAADI souhaite que cette hausse de 5 % soit équilibrée en contrepartie par une baisse de la pression fiscale dans le budget principal.

Madame le Maire rappelle que l'assainissement est une redevance, pas un impôt. Il s'agit de payer une prestation de service : l'assainissement des eaux usées. Le calcul de cette redevance est basé sur le nombre de m3 consommé par l'utilisateur. Est-ce la bonne base de calcul ? Cette question n'appartient pas à la ville. La consommation d'eau est en baisse, on ne peut que s'en féliciter ! En revanche, cette baisse entraîne une moindre redevance, donc un budget plus fragile.

Mr DJAADI : mais la hausse est très conséquente pour les Mesnilois. Il faut voir si on peut faire des économies ailleurs. Il faut agir sur tous les plans +13% c'est énorme.

Madame le Maire : Nous avons bien compris Monsieur DJAADI, il faut faire des économies ailleurs... !

VI – Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F pour le lieu d'accueil Enfants-Parents

Rapporteur V. DEZ

Mme DEZ liste les modifications apportées par l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement qui était joint à la note de synthèse, à savoir:

- 1) la modification du nom du représentant de la commune.
- 2) les objectifs du lieu (ils sont précisés de façon plus détaillés) (article 1).
- 3) l'engagement du gestionnaire à répondre aux objectifs pédagogiques du lieu au regard du public (article 2) (structure réservée aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent, sans programme d'activités pré-établi, sur la base du volontariat, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité et ce dans un local spécifique) et au regard de l'activité (obligation d'être 2 accueillantes, mise en place d'une supervision, participation des accueillantes au travail de réseau, possibilité de développer des actions ou activités complémentaires en dehors des heures d'ouverture du lieu mais qui n'ouvre pas droit à la prestation de service).
- 4) Le Scoubidou est référencé sur le site mon-enfant.fr (présentation de la structure, horaires, coordonnées...).

La partie la plus importante concerne :

5) La modification du mode de calcul de la prestation de service (article 4 partie 1 et 2) : Alors que jusque fin 2014 le calcul de la prestation ne se faisait que sur les heures d'ouverture au public, il se calcule désormais, et ce depuis le 1er janvier 2015, sur l'ensemble des heures annuelles de fonctionnement (Heures d'ouverture au public + heures d'organisation de l'activité dans la limite de 50% des heures déclarées d'ouverture au public). On passe ainsi de 100h à 190h.

6) L'article 5 dresse en détail la liste des documents à transmettre à la CAF et dans quels délais :

- au moment du renouvellement de contrat
- pour chaque année

7) L'article 7 précise que l'avenant prend effet à compter du 01/01/2015.

M. AUGÉ : Comment se fait-il qu'un contrat signé le 13.10.2015, soit rétroactif au 1er janvier ?

Mme DEZ : C'est malheureusement comme ça avec la CAF, c'est ainsi qu'elle fonctionne.

Accord à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour le Lieu d'Accueil Enfant Parent « Le Scoubidou ».

VII – Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)

Rapporteur V. DEZ

Mme DEZ explique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires le projet éducatif territorial (PEDT) a été adopté en conseil municipal du 21 mai 2015.

Aujourd'hui, il y a lieu de prendre une convention pour formaliser les modalités d'organisation des activités périscolaires mises en place dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville, en direction des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Cette convention a été communiquée à tous les membres de l'assemblée.

Accord à la majorité : 3 contres (Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD) d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Mme MICHONDARD explique que ce vote « CONTRE » est en cohérence avec celui du PEDT pour lequel ils avaient également été « CONTRE ».

VIII – Convention d'action foncière avec l'EPFY pour la réalisation d'un programme d'habitat – Secteur Fontanier

Rapporteur E. AUBERT

Par une délibération du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a donné autorisation au Maire pour acquérir une parcelle située 68, rue Emile Fontanier, contiguë à une parcelle appartenant à la commune et à deux parcelles appartenant au SIVOM, le tout représentant une surface de 2575 m².

Une parcelle Z1059 de 3218 m² située entre le parking du collège et le Clos de Breteuil appartient à la commune.

Mme Aubert indique qu'elle a rencontré le directeur de l'EPFY ainsi que son secrétaire général qu'ils lui ont assuré que l'EPFY était en mesure de porter l'acquisition des terrains mais que compte tenu de la fusion au 1^{er} janvier 2016, il était préférable de signer cette convention avant cette date pour la présenter à leur prochain Conseil d'administration du 10 décembre 2015.

Mme BONNAIN : Explique le vote « CONTRE » de sa liste : en continuité de la logique de l'achat de la parcelle rue Emile Fontanier. Le programme est déjà défini, pas de concertation sur le nombre de logements sociaux, entre 30 et 50... La taille de la parcelle est vraiment trop petite pour cette quantité, cette densité de logements.

Accord à la majorité : 5 contres (M.D'ANNOVILLE – M.PAULET – D.AUGÉ – V.LEMAITRE – B.BONNAIN) d'autoriser le Maire à signer avec l'E.P.F.Y la convention sur le secteur « Fontanier ».

IX – Avis sur le projet de schéma Départemental de coopération Intercommunal (SDCI)

Rapporteur E. AUBERT

En préambule, Mme AUBERT informe l'assemblée que suite à des discussions entre Mme LAPLAGNE et M. d'ANNOVILLE sur une des conséquences du schéma Départemental de coopération Intercommunal qui est la disparition du SYMEN, le projet de délibération a été modifié et remis en début de séance à tous les conseillers.

Mme Aubert propose une interruption de séance pour permettre d'échanger entre eux, ce qu'ils déclinent.

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 prévoit l'adoption d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) afin d'ajuster notamment le seuil de population minimum des EPCI fixé à 15 000 habitants.

Dans ce cadre, le Préfet des Yvelines a élaboré un nouveau Schéma présenté le 12 octobre aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) et adressé à tous les membres de l'assemblée pour leur permettre d'émettre un avis.

M. ABOUT : Pourquoi la commune des Essarts n'est-elle pas citée ? Uniquement Bullion et Bonnelles ?

Madame le Maire : Bullion et Bonnelles ont officiellement délibéré dans ce sens et sont cités à leur demande. LES BREVIAIRES et LE PERRAY ont délibéré pour entrer dans Rambouillet Territoire. En conséquence, Les Essarts est intégré automatiquement dans cette CA.

Vote à l'unanimité pour :

Approuver le maintien de la Commune du Mesnil Saint Denis au sein du périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (C.C.H.V.C.),

Noter la proposition de disparition du Syndicat Mixte de l'Etang des Noës (S.Y.M.E.N.),

Indiquer qu'en cas de disparition de ce Syndicat, son objet, à savoir le suivi de la qualité des eaux de l'Etang des Noës, et le financement des activités qui en découlent devront être repris, par voie conventionnelle ou autre liant l'ensemble des collectivités du bassin versant de l'étang : commune du Mesnil Saint Denis, C.A.S.Q.Y. pour les communes de la Verrière et d'Elancourt et, à compter du 1er janvier 2016, pour les communes de Coignières et de Maurepas,

Etre favorable à l'intégration à la C.C.H.V.C. d'autres communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui en exprimeraient le souhait, notamment les communes de Bullion et Bonnelles.

X – Avis sur le rapport comprenant schéma de mutualisations des services communautaires et communaux

Rapporteur E. AUBERT

En préambule, Mme AUBERT informe l'assemblée qu'elle a reçu le soir même à 19h, la délibération prise par la commune de CHOISEL qui apparait beaucoup plus complète que celle proposée avec la note de synthèse.

Mme AUBERT propose une interruption de séance d'une quinzaine de minutes pour que les conseillers prennent connaissance de la nouvelle délibération remise en début de séance.

M. ABOUT : Est très étonné de la teneur de ce schéma et trouve inadmissible que la C.C.H.V.C. ait payé un cabinet pour sortir un tel document...

Suspension de séance de 22h10 à 22h15

Mme LEMAITRE : demande que la phrase suivante soit modifiée :

« Considère ce document comme une première version qui, en l'état, ne peut être accepté. Les réserves devront être levées au cours du premier semestre 2016 ».

Accord à l'unanimité pour prendre en compte cette modification.

Vote à l'unanimité pour donner l'avis suivant sur le projet de schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse :

Le Conseil Municipal :

- **Considère** ce document comme une première version qui, en l'état, ne peut être acceptée. Les réserves devront être levées au cours du premier semestre 2016.
- **Souhaite**, en particulier, que le projet de mutualisation des services soit l'aboutissement d'un véritable projet de territoire fédérateur des communes de la CCHVC sans lequel la pérennité de cette communauté serait fragilisée. Le projet de territoire restant à élaborer, la révision du schéma de mutualisation sera nécessaire dès l'aboutissement du projet commun de territoire.
- **Considère** que des mutualisations exclusivement « à la carte » ne sont pas la meilleure solution pour fédérer les communes de la CCHVC et entraîner une réduction des coûts de fonctionnement et/ou un accroissement de la qualité des services rendus à la population. Il est nécessaire de travailler sur des propositions concrètes et acceptées par tous pour qu'elles soient vraiment mises en œuvre.
- **Demande** que pour chaque service projet d'une mutualisation un « groupe de pilotage » soit créé par la CCHVC. Ce groupe devra être composé de personnalités compétentes et motivées pour en permettre la mise en œuvre effective et en définir les modalités de fonctionnement et de financement.
- **Estime** que les principes stratégiques du projet, ne sont ni développés ni identifiables. Une analyse plus fine par service mutualisable est donc nécessaire.
- **Estime** enfin que le travail fourni par le cabinet conseil n'est pas suffisamment abouti. Avant paiement de la prestation, le dossier devra être amélioré et complété des remarques formulées par les communes et le conseil communautaire.
- **Note** qu'un état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque Débat d'Orientation Budgétaire annuel.

Et indique que pour le Mesnil Saint Denis, les mutualisations restent à définir en coordination avec le projet de territoire.

Questions diverses

Madame le Maire prend la parole et fait un résumé du Rassemblement des Maires organisé mercredi 18 novembre matin par l'AMF suite aux attentats du 13 novembre.

Madame le Maire transmet les remerciements de Mr BAROUIN (Président de l'AMF) à tous les Conseillers Municipaux de France pour le travail fourni au quotidien. Face aux événements nous devons restés unis, sereins, mais être vigilants.

Madame le Maire fait ensuite un point sur la réunion organisée par Monsieur le Préfet des Yvelines dans le cadre de l'Etat d'Urgence voté le jour même à l'Assemblée Nationale.

Elle précise ce qui a été mis en place sur la commune dès le samedi 14 novembre au Mesnil Saint Denis.

M. ABOUT : Quelles sont les directives de sécurité pour les crèches du Mesnil Saint Denis ?

Madame le Maire : C'est MAISON BLEUE qui est en charge de cette question. Toutefois, nous avons fait le tour avec Mme DEZ. Les accès se font par digicodes.

M. ABOUT assure que les grilles à Champmesnil sont ouvertes le matin, les consignes ne sont pas respectées.

Madame le Maire : Le note, et vérifiera dès demain. (*)

M. PAULET : Au sujet du repas des Anciens, c'est fort sympathique mais basé sur une inégalité criante. Sentiment des personnes actives : souffrent de cette inégalité. Pas de limite d'âge, aucune condition de ressources, c'est inacceptable. Les colis de Noël c'est la même chose, très généreux, c'est sympa mais sans limite. Ne faut-il pas faire des économies ? Ne viendra pas au repas.

Madame le Maire : Le débat a déjà eu lieu. Dont acte.

Mme BONNAIN : 25 000 € pour une journée, c'est beaucoup trop cher.

Madame le Maire : C'est une journée conviviale pour les Séniors, et le budget est raisonnable.

M. D'ANNOVILLE : Peut-on évaluer la possibilité du maintien ou non du repas des séniors compte tenu des évènements ? Si annulation ce serait dommage de perdre le montant des frais engagés.

Madame le Maire : Nous sommes quasi certain de le faire, effectivement il peut y avoir, à la dernière minute une situation extraordinaire. Mais c'est une réunion qui se passe en intérieur, qui est sécurisée, et avons le listing des personnes inscrites.

M. AMAURY : Est-il prévu d'armer le policier municipal ?

Madame le Maire et M. DOUX : Hors de question. En revanche, il est équipé d'un gilet pare-balle.

() La question de l'ouverture du grand portail à Champmesnil a été vérifiée dès le lendemain. Effectivement, c'est ouvert le matin pour permettre à une maman de jumeaux de déposer un enfant puis l'autre en ayant le moins de chemin à parcourir... Le portail est ensuite refermé, cela signifie qu'il est ouvert très peu de temps.*

Fin de séance à 23h05